

3.2

Accusé de réception de la préfecture :

Date de réception en préfecture le

Affiché (ou Notifié) le

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 mai 2017
SEANCE DU 22 mai 2017**

Suite à la convocation en date du 10 mai 2017

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de

Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental,

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Maxime CABAYE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Olivier HENNO, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Anne VANPEENE, Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT donne pouvoir à Sylvie CLERC-CUVELIER, Régis CAUCHE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Yves DUSART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CIETERS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Bruno FICHEUX donne pouvoir à Catherine DEPELCHIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Françoise DEL PIERO, Marie TONNERRE donne pouvoir à Doriane BECUE, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Annie LEYS

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Isabelle FERNANDEZ, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Claudine DEROEUX, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Alexandra LECHNER, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Jean-Noël VERFAILLIE

3/2

OBJET : Nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.

Vu le rapport DESC/2017/119

Vu l'avis en date du 15/05/17 de la Commission Education, culture, sports, tourisme, vie associative

DECIDE à la majorité :

- d'approuver les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 50.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (porteuse du pouvoir de Madame TONNERRE) et LABADENS ainsi que par Monsieur DELANNOY.

Madame CHASSAING (porteuse du pouvoir de Monsieur CAUCHE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur CAUCHE pour ce vote.

Madame COTTENYE et Monsieur DASSONVILLE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur LECERF et Madame COEVOET.

Madame CLERC-CUVELIER (porteuse du pouvoir de BRICOUT) et Monsieur WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Monsieur BRICOUT pour cette affaire.

Vote intervenu à 19 h 04.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	17
Absents sans procuration :	16
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	66 (y compris les votants par procuration)

3.2

Résultat du vote :

Abstentions :	14 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)
Total des suffrages exprimés :	52
Majorité des suffrages exprimés :	27
Pour :	44 (Groupe Union Pour le Nord)
Contre :	8 (Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,


Régis RICHARD

3/2



RAPPORT N° DESC/2017/119

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 22 mai 2017

OBJET : Nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.

I. Préambule

Un foisonnement culturel remarquable

Le Nord possède un patrimoine riche et varié : quartiers historiques, patrimoine bâti, industriel, minier, rural, religieux, villes fortifiées, etc... Le patrimoine immatériel est également vivant (carnavals, musique, etc.). Cette qualité patrimoniale est reconnue, avec la présence de trois villes d'art et d'histoire (Lille, Roubaix, Cambrai) et l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des géants et des beffrois-carillons en 2005, ainsi que du bassin minier en 2012.

Le Nord est aussi une « terre de musées » avec des musées, des sites labellisés et surtout 125 musées thématiques qui en font le 1er département de France pour les musées non reconnus « musées de France ». Le patrimoine nordiste est aussi source de très nombreux projets culturels, urbanistiques, économiques et touristiques. De nombreuses initiatives en favorisent la découverte (chemins de randonnées et véloroutes-voies vertes, journées européennes du patrimoine, etc).

Le Nord bénéficie d'une offre culturelle de qualité et diversifiée (scènes nationales et salles de spectacle, orchestre national, création contemporaine, arts urbains et numériques, événements et festivals, médiathèques, conservatoires, scène musicale la plus dense de France après Paris, etc.). Cette richesse permet la mise en œuvre de nombreuses actions de médiation en faveur des différents publics.

Par ailleurs, le Département du Nord dispose de 9 équipements culturels départementaux :

- 4 Musées de France : le Musée Matisse au Cateau Cambrésis, le Forum Antique de Bavay, le MusVerre à Sars-Poteries, le Musée de Flandre à Cassel,
- un équipement de culture scientifique, le forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq,
- deux maisons des Illustres, la Maison Natale Charles de Gaulle à Lille, et la Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel, Résidence d'écrivains,
- les Archives départementales
- la Médiathèque départementale.

Ces équipements par la richesse de leurs collections (s'agissant des musées départementaux) et la qualité de leur programmation participent au rayonnement du Nord.

Pour continuer son ancrage local le Département du Nord prévoit l'acquisition de l'ancienne Abbaye de Vaucelles.

Des enjeux qui demeurent pour le Nord et pour l'institution départementale

La culture doit être disponible partout et accessible à tous. Elle joue un rôle majeur autant pour les habitants que pour l'attractivité et le développement des territoires. La culture favorise épanouissement de chacun et lien social. C'est également un facteur d'intégration et d'ouverture. Source de fierté pour les habitants, elle est vecteur d'attractivité et de notoriété.

Le Département du Nord souhaite poursuivre son engagement en faveur de la culture. Des déséquilibres perdurent entre les territoires (urbain et rural notamment) et au sein même des territoires (quartiers en politique de la ville, entre autres). Fort de ce constat, il semble important de revoir les dispositifs existants en cohérence avec les orientations portées par les autres délégations (aménagement du territoire, ruralité, éducation...). La politique culturelle départementale s'attachera à rééquilibrer l'offre culturelle. En effet, plusieurs cartographies révèlent à la fois des zones pour lesquelles aucune ou peu d'actions ou projets sont mis en œuvre (souvent du fait d'un manque d'ingénierie) et une forte concentration de certains dispositifs sur les zones où l'offre est plus présente (territoire de la Métropole Européenne de Lille). La politique culturelle a pour ambition de viser une couverture homogène du territoire par les réseaux de développement culturel en milieu rural, de faire des équipements culturels des leviers pour le travail en réseau, de différencier le soutien du Département à destination des acteurs culturels en fonction des territoires et des publics. L'intercommunalité sera un interlocuteur privilégié du Département dans l'accompagnement et la mise en œuvre de la politique culturelle départementale.

Le soutien à la culture n'a de sens que s'il est mis en œuvre pour un public et fait ensuite écho. Dans cette perspective, la politique culturelle départementale doit prendre en compte ses publics prioritaires, dont majoritairement les collégiens qui constituent une cible centrale. Il est nécessaire à la fois de maintenir des actions déjà existantes et qui ont montré leur plus value mais également d'approfondir les projets.

Pour répondre à ces enjeux, le Département du Nord entend s'appuyer sur les compétences et expertises de ses collaborateurs pour réinterroger ses objectifs et ses modalités d'action. Sa politique culturelle manque aujourd'hui de structuration et souffre d'un déficit de lisibilité et de visibilité tant auprès des habitants que des porteurs de projets.

Une compétence partagée qui nécessite de préciser les modalités d'intervention

Les récentes lois de réforme territoriale (lois MAPTAM et NOTRe) définissent la culture comme compétence partagée entre les collectivités. La conférence territoriale de l'action publique (CTAP), instance de dialogue entre collectivités, doit permettre de clarifier les modalités d'intervention de chacun en mettant en exergue les positionnements et points forts de chaque niveau de collectivité.

Une action publique cohérente et coordonnée est rendue d'autant plus nécessaire par le contexte financier fortement contraint et la mobilisation future de financements extérieurs tels que le Contrat de Plan Etat Région (CPER), les financements régionaux et européens, la politique de la ville, les fonds de ruralité de l'Etat, etc. La question de la gouvernance pourra être traitée une fois ce cadre posé avec les autres intervenants sur cette compétence partagée.

Par ailleurs, ces récentes lois consacrent le Département comme chef de file des solidarités humaines et territoriales. Or la culture joue un rôle important en matière de cohésion sociale et territoriale.

II. Ambitions et objectifs de la nouvelle politique culturelle départementale

La solidarité territoriale et sociale et l'innovation au cœur de la nouvelle politique culturelle départementale

Le Département du Nord veut contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle afin que chaque Nordiste, où qu'il réside, puisse bénéficier d'un accès à la culture. C'est pourquoi trois ambitions fortes sont au cœur de la politique culturelle :

1. Réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et « zones blanches » (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs, etc.) en lien avec les communes et EPCI.
2. Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord grâce aux actions de médiation (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion).
3. Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux (médiation avec applications numériques...). L'innovation portera également sur de nouvelles formes de collaboration : des outils déjà expérimentés en matière d'aménagement du territoire (appels à projets, appel à manifestation d'intérêt) pourront être introduits et testés dans ce domaine.

Un appui sur les équipements culturels départementaux et une meilleure visibilité des dispositifs

Pour mettre en œuvre ces ambitions, le Département du Nord s'appuiera en priorité sur son réseau d'équipements culturels. Répartis sur l'ensemble du territoire, ceux-ci ont vocation à jouer un rôle de « locomotives » en matière de développement et d'attractivité. Les synergies, complémentarités et mutualisations seront renforcées. La mise en réseau et une meilleure coordination avec les acteurs locaux permettront de créer un élan au bénéfice des territoires.

Le Département du Nord poursuivra également l'accompagnement des initiatives de chaque territoire en matière :

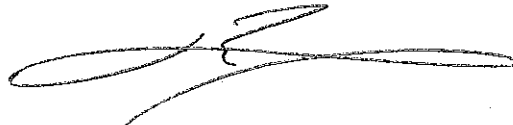
- d'aide à l'investissement, notamment dans le cadre de la politique départementale d'aménagement du territoire (Projets Territoriaux Structurants, Aide Départementale aux Villages et Bourgs) ;
- d'ingénierie et de conseil ;
- d'accompagnement des réseaux ;
- de soutien aux acteurs culturels, afin de favoriser la médiation.

Cet accompagnement sera simplifié et mieux articulé avec les autres politiques départementales. L'objectif est de recentrer l'action départementale vers les publics prioritaires et notamment les collégiens.

Cette délibération-cadre sera rendue opérationnelle via des dispositifs de mise en œuvre qui seront proposés progressivement à la délibération de l'Assemblée.

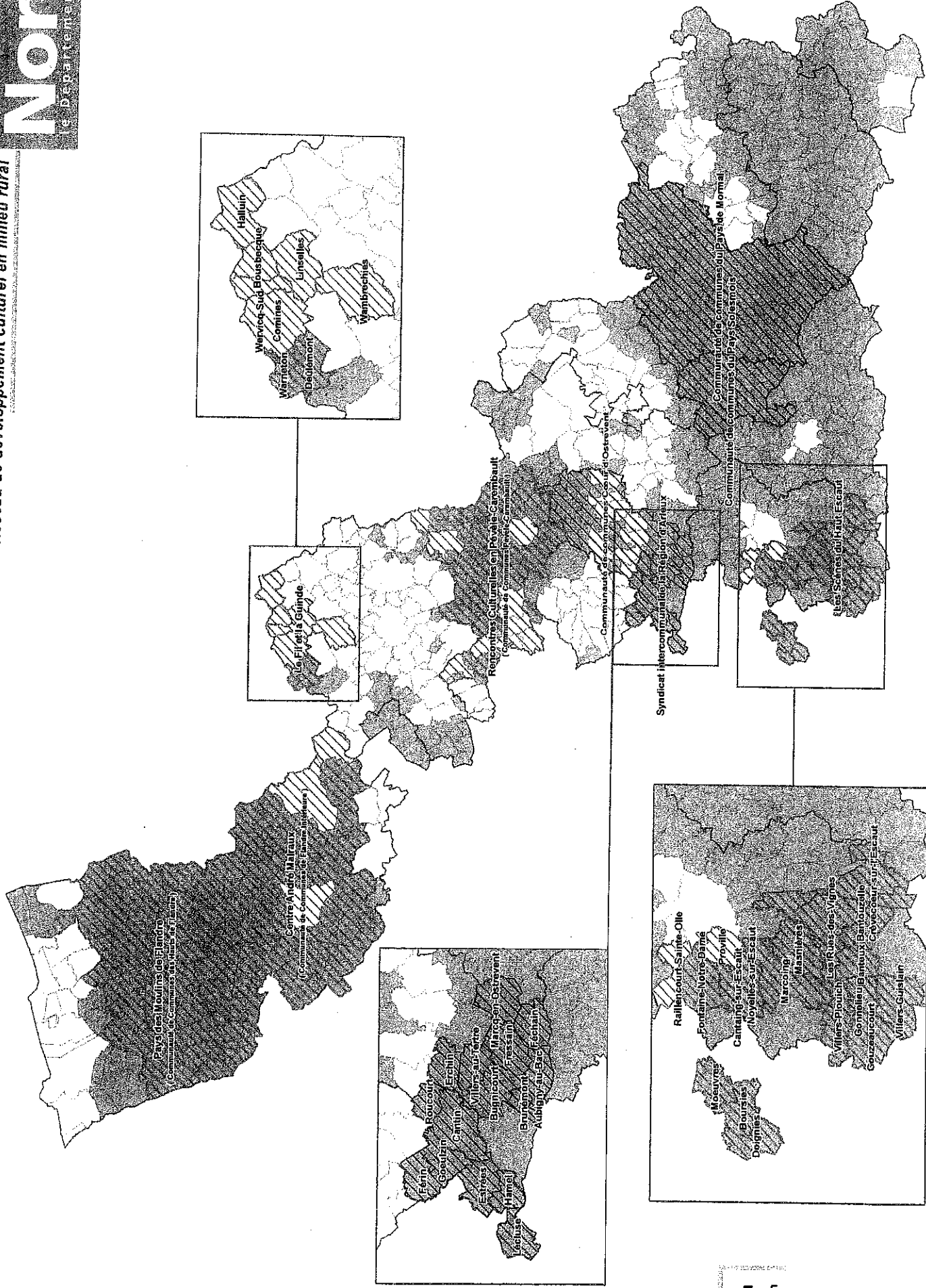
Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.



Le Président du Conseil Départemental

Jean-René LECERF



- Portage réseau**
- Association
 - EPCI
 - Communes rurales
 - Autres communes
 - EPCI

0 10 20 Km